

## NOUVEAU : Modification de la collecte des ordures ménagères sur Plougar

Une expérimentation d'un nouveau mode de collecte a été testée en 2018 sur la commune de Plougourvest. Cette expérimentation ayant donné des résultats très encourageants (meilleur service pour les usagers, baisse des ordures ménagères et augmentation de la collecte des recyclables), il a été décidé de déployer ce nouveau mode de collecte sur d'autres communes du territoire et notamment sur Plougar (les quartiers de Plougar collectés le mercredi sont d'ores et déjà équipés). **Vous avez été équipé d'un conteneur de tri à couvercle jaune en 2018, venez retirer votre calendrier de collecte 2019 en mairie.**

A partir de courant mars 2019, la collecte des ordures ménagères va donc évoluer avec pour objectif de faciliter le geste de tri pour l'habitant tout en maintenant les coûts du service.

Cette collecte sera organisée comme suit :

- **Semaine A : les ordures ménagères seront collectées dans votre conteneur habituel,**
- **Semaine B : les recyclables hors verre seront collectés dans un conteneur à couvercle jaune qui vous sera distribué courant février 2019.**

De fait, les grands conteneurs éco-points jaunes et bleus disparaîtront sur la commune. Par contre, le verre (bocaux, bouteilles, pots) sera toujours à mettre dans les éco-points verts, qui eux restent en place.

**Toutes les informations pratiques vous seront transmises et une réunion publique sera organisée sur Plougar avant La mise en place de cette nouvelle collecte.**

### REUNION PUBLIQUE LE 25/01 A 19H00 A LA SALLE COMMUNALE DE PLOUGAR.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service Environnement de la CCPL au 02.98.68.42.41 ou par mail à [environnement@pays-de-landivisiau.com](mailto:environnement@pays-de-landivisiau.com)

## En pratique :

### Semaine A

Le jeudi soir, présentez votre conteneur ordures ménagères à l'endroit habituel ; ce conteneur ne doit pas contenir des déchets recyclables. **Les déchets doivent être en sac.**



## **Semaine B**

Le jeudi soir, présentez votre conteneur à couvercle jaune sur le même emplacement que votre conteneur ordures ménagères. Ce conteneur « tri sélectif » doit contenir uniquement les emballages et le papier recyclables. **Les produits recyclables doivent être mis en vrac.**



## **Pour le verre, rien ne change :**

Envoyer votre verre dans les éco-points verts présents sur la commune Place de l'Armorique, Terrain de Foot ou bien en déchèterie. Des nouveaux points pourraient voir le jour courant 2019.



Envoyez vos déchets encombrants et dangereux en déchèterie.